

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Gratuité d'électricité : les

L'ACTE 2 de la gratuité de l'eau et de l'électricité est plutôt perçu par de nombreux bénéficiaires supposés comme une blague de mauvais goût. Après la disqualification, sans la moindre explication, des détenteurs des compteurs de 6 kw, ceux pourtant dits éligibles, selon les nouveaux critères, peinent à entrer en possession de leurs unités.

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

LA seconde phase de gratuité de l'eau et de l'électricité connaît des fortunes diverses dans sa mise en œuvre. Au point que beaucoup en sont à se demander si certains maillons de la chaîne chargés de l'exécution de cette mesure présidentielle n'ont pas tout bonnement décidé de la torpiller en sourdine. Car si la première phase, le mois dernier, a connu des ratés imputables sans nul doute à tout démarrage – et qui ont fini par être corrigés –, le lancement de l'acte 2 se fait plutôt avec douleur et dans la confusion. À preuve, jusqu'à la date d'hier après-midi, de nombreux clients dont les compteurs sont pourtant éligibles à cette nouvelle dotation présidentielle, selon les nouveaux critères, n'avaient toujours pas réussi à faire entrer les codes mis à leur disposition par la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), pour une opération lancée depuis le 25 mai dernier.

"Lorsque vous composez le 1442 pour espérer obtenir le code, c'est un répondeur qui vous accueille du matin au soir au bout de la ligne : "nous sommes dans l'impossibilité de vous répondre maintenant. Merci de votre compréhension et rappelez-nous un peu plus tard. Au revoir et excellente fin de journée" ! Et quand vous passez par le site <http://edan.seeg-gabon.com/seeg>, qu'ils nous ont pourtant recommandé, vous n'y avez aucun accès car tout est bloqué", témoigne un usager dont le compteur a une puissance

de 3 kw.

Paul, un autre bénéficiaire de la mesure, affirme: "j'ai dû faire preuve d'endurance et d'ingéniosité pour être servi. Le 1442 et le site étant indisponibles, j'ai été obligé de passer par le centre d'appels de la SEEG. Mais là encore, cela exige de la patience. Mercredi, j'ai passé près de deux heures au téléphone

Certains observateurs s'interrogeant sur ce jeu de ping-pong auquel se livrent le ministère de l'Énergie et la SEEG, et pour lequel les populations se trouvent ici être le dindon de la farce.

(hier, ndr) à 16h30, à la suite de ma réclamation que j'ai faite depuis le matin, et après mes nombreuses relances, que j'ai pu enfin obtenir le bon code".

Une situation pour le moins gênante, qui laisse alors courir toutes sortes de supputations. Certains observateurs s'interrogeant sur ce jeu de ping-pong auquel se livrent le ministère de l'Énergie et la SEEG, et pour lequel les populations se trouvent ici

être le dindon de la farce. Interrogé sur la reprise de la mesure de gratuité, le ministre Pascal Houangni Ambouroué, réagissant dans l'interview parue dans notre livraison du 22 mai dernier, avait pourtant affirmé que "la mesure de gratuité de l'eau et de l'électricité va reprendre ce lundi 25 mai". Mieux, le membre du gouvernement avait déclaré que "dès le samedi 23 mai, une communication plus détaillée sur le mode opératoire sera déclinée par la SEEG, en vue du lancement effectif de cette mesure".

Près d'une semaine plus tard, malheureusement, la SEEG n'a toujours pas fourni cette communication "plus détaillée". Tout comme beaucoup ne comprennent pas pourquoi les détenteurs des compteurs de 6 kw ne figurent plus sur la liste des élus de départ.



Photo : Julie Ngumbil L'Union

Malgré de nombreuses tentatives, les chiffres communiqués par la SEEG

MESURES DE GRATUITE D'EAU ET D'ELECTRICITE COVID-19/ETAT D'URGENCE

CONSEIL DES MINISTRE DU 9 AVRIL 2020

PHASE 1

PROJET DE DECRET PORTANT GRATUITE DE L'EAU POUR TOUS LES PARTICULIERS PENDANT LA PERIODE DE L'ETAT D'URGENCE LIEE AU COVID-19.

PROJET DE DECRET PORTANT GRATUITE DE L'ELECTRICITE POUR LES PARTICULIERS DETENTEURS D'UN COMPTEUR 3 Kva ET 6 Kva PENDANT LA PERIODE DE L'ETAT D'URGENCE LIEE AU COVID-19.

PROJET DE DECRET PORTANT INTERDICTION A LA SEEG DE SUSPENDRE AUX PARTICULIERS LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ET D'EAU POUR DEFAUT DE PAIEMENT PENDANT LA PERIODE DE L'ETAT D'URGENCE LIEE AU COVID-19.

PHASE 2

Nouveaux critères de gratuité revus par la SEEG

EN EAU : SEULS LES CLIENTS SOCIAUX AYANT UNE CONSOMMATION NE DEPASSANT PAS 15 m3 PAR MOIS.SONT DESORMAIS ELIGIBLES, CES DERNIERS RECEVRONT UN CREDIT MENSUEL DE 15000 FRANCS.

EN ELECTRICITE : CE SONT LES COMPTEURS AYANT UNE PUISSANCE MAXIMALE DE 3 KW QUI SONT ELIGIBLES. CES DERNIERS RECEVRONT DE L'ELECTRICITE POUR UN MONTANT DE 20000 FRANCS PAR MOIS.

Source : Documentation de l'union © D. Maixant MOUSSAOU

"codes" ne passent pas

Électricité gratuite : les mystères du blocage connus aujourd'hui



Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

QUELLES sont les raisons qui rendent difficile l'accès à la gratuité de l'électricité ? Le premier réflexe est d'imaginer des raisons techniques sur le serveur de la SEEG. Comme au début de la première phase, la sollicitation de la plate-forme dédiée par un grand nombre d'utilisateurs pourrait expliquer l'encombrement au niveau de la connexion. Si lors de la première phase, les informaticiens de la SEEG ont rapidement ouvert les vannes aux usagers, cette fois-ci, l'attente est un peu trop longue. D'où l'idée entretenue par l'opinion que plus personne n'a le cœur à fournir de l'électricité gratuitement.

Ce d'autant que l'état d'urgence levé pourrait justifier qu'un tel dispositif ne soit plus maintenu. Sauf qu'en levant l'état d'urgence, le gouvernement avait déclaré que "les mesures seront appliquées aussi longtemps que la crise sanitaire va perdurer".

En plus, on peut aisément imaginer que derrière cette mesure so-



Photo : Gaston NGOUBILI

Le ministre de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, Pascal Houangni Ambourou.

ciale, il y a des coûts, des factures à payer et un jeu de compensation financière entre l'État et la SEEG. Les deux parties ont-elles soldé les comptes de la première phase ? Les 2 milliards consentis à la gratuité de l'eau et de l'électricité ont-ils été épuisés, suffisants ou insuffisants ?

Selon un haut cadre de la SEEG joint hier au téléphone "la SEEG ne peut pas communiquer sur un projet initié par le gouvernement". Le ministre de l'Énergie va animer un point de presse aujourd'hui pour éclairer les populations impatientes.

SEEG ne passent pas dans l'écrasante majorité des cas.

Le désenchantement

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

L'ENGOUEMENT s'est fortement étioilé, se muant en désenchantement. Tellement une grande déception est perçue dans les rangs de la communauté des clients de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG). Ces derniers ont constaté, depuis le 25 mai dernier, date officielle de la poursuite de la gratuité de l'eau et de l'électricité, la non-effectivité de cette mesure présidentielle.

Un grand nombre d'entre eux expriment leur amertume parce qu'ils se voient privés de la jouissance de cette offre décidée

Le confinement se poursuit avec ces conditions drastiques d'existence, le moment était-il indiqué pour la SEEG de modifier les conditionnalités en les rendant inaccessibles à un grand nombre ?

pour les soutenir durant cette longue période de confinement due au Covid-19. Depuis la reprise de cette mesure de gratuité de l'eau et l'électricité, très peu de personnes peuvent se targuer d'en bénéficier, si ce n'est que celles dont les compteurs ont une capacité de 3 kW pour ce

qui concerne l'électricité. Et là encore...

Si tout le monde s'accorde à reconnaître qu'en dépit d'un départ laborieux, la première phase avait donné satisfaction, celle-ci ne semble pas aller dans le même sens. Des griefs assez virulents pointent d'abord un manque de communication de la SEEG sur les raisons qui ont présidé au changement des critères d'éligibilité à la gratuité de ces deux produits. Des changements qui ont fait passer les compteurs bénéficiaires de 6 kW à 3 kW pour l'électricité et pour l'eau les compteurs dont la consommation ne dépasse pas 15 m3 d'eau mensuellement. Du coup, un grand nombre

de foyers s'est vu exclure du bénéfice de cette mesure. L'ire s'accroît au sein de cette même communauté lorsque l'on passe au crible les prestations de cet établissement ces derniers temps qui brillent par de fréquentes coupures d'électricité. Celles de l'eau étant tout simplement endémiques, des quartiers entiers de Libreville en étant totalement dépourvus depuis des années.

Pour l'opinion, alors que le confinement se poursuit avec ces conditions drastiques d'existence, le moment était-il indiqué pour la SEEG de modifier les conditionnalités en les rendant inaccessibles à un grand nombre ?



Photo : SNIW/L'Union